

# Visite du Président et du Ministre à Autun le 7 février 2019 : la FSU 71 reçue en audience



A l'occasion de la visite du Président et du Ministre de l'Education Nationale à Autun, la FSU a été reçue en audience par la conseillère sociale du ministre et par l'IA-DASEN de Saône et Loire.

Les représentants de la FSU ont rappelé certains points importants touchant précisément le premier degré puis le second degré mais aussi les conditions de travail de tous les enseignants.

- **Au sujet du premier degré,**

- concernant l'accueil des élèves en situation de handicap, nous avons interpellé sur la nécessité de mettre en œuvre les moyens à la hauteur des enjeux liés à l'application de la loi du 11 février 2005,
- nous avons dénoncé la charge de travail et les responsabilités liées à la fonction de directeur d'école en réclamant plus de décharge et un allègement des responsabilités,
- nous avons réclamé une formation de qualité répondant aux besoins des enseignants,
- même si, pour la carte scolaire 2019, un effort a été fait pour préserver les classes rurales et les classes situées dans les quartiers défavorisés, nous avons, une fois de plus, déploré la logique comptable éloignée des réalités de notre département.

### **Réponse de la conseillère du ministre :**

*Le ministre de l'EN veut mettre l'accent sur le premier degré. Plusieurs chantiers sont en route dont la formation initiale et continue.*

*Une réflexion est engagée autour de tous les territoires défavorisés et ruraux.*

*Des efforts sont faits sur les apprentissages fondamentaux.*

*Le problème de la formation initiale et continue est une demande récurrente relayée par les organisations syndicales. Un grand chantier est ouvert sur la formation. L'ensemble des éléments sera présenté prochainement au CTM.*

*Le ministère travaille pour mettre en place une formation continue plus solide, dispensée par des formateurs non coupés du terrain, pour des formations répondant aux attentes de la profession.*

- **Concernant le second degré,**

- nous avons alerté sur les incertitudes concernant la préparation de la prochaine rentrée scolaire liées à l'avenir incertain du baccalauréat et le contenu des nouveaux programmes inconnu à ce jour,
- nous avons dénoncé la suppression massive de postes occasionnée par la mise en place de la réforme du lycée,
- nous avons déploré la lourdeur de la procédure imposée par la plateforme Parcoursup ayant pour conséquence la mise à l'écart des élèves les plus fragiles. Parcoursup n'est pas une réponse adaptée à un manque de places dans les universités.
- Concernant les lycées professionnels, nous avons dénoncé la baisse du nombre d'heures de cours dans les matières générales. La formation dispensée dans les lycées professionnels doit être complète et de qualité.

**Réponse de la conseillère du ministre :**

*Le but de Parcoursup est de mieux accompagner les jeunes à l'université plutôt que de les laisser aller à l'échec, échec qui peut, dans certains cas, être irréversible.*

*La réforme du lycée n'a aucun lien direct avec les suppressions de postes.*

*La réforme du lycée doit permettre de répondre à plus de demande de justice sociale et territoriale. Dans tous les cas, soit ce qui était mis en place est maintenu, soit l'offre est enrichie.*

*Concernant la voie professionnelle, un alignement des heures de cours est fait sur les voies générales et technologiques. Le ministre veut améliorer les conditions d'apprentissage.*

- **Au sujet des conditions de travail**, nous avons attiré l'attention sur les difficultés constatées de manière générale chez les personnels.

Ces difficultés qui engendrent des souffrances peuvent avoir des causes variées : maladies, problèmes de santé liés à l'augmentation de la durée de cotisation, conditions de travail difficiles dues à des classes trop chargées, la croissance des tâches et des responsabilités, une affectation non désirée pour laquelle l'agent n'est pas préparé, une gestion de classe rendue très difficile par l'accueil d'élèves à besoins éducatifs particuliers, etc.

A ces difficultés s'ajoutent le gel du point d'indice, l'instauration du jour de carence qui constitue une double peine pour les enseignants qui contractent des maladies sur leur lieu de travail, la quasi-absence de médecine du travail et l'allongement de la durée de cotisation générant de la fatigue et des troubles psycho-sociaux.

Aux difficultés d'exercice s'ajoutent une série de réformes propres à chaque ministre, réformes auxquelles doivent constamment s'adapter les personnels.

**Réponse de la conseillère du ministre :**

*La conseillère du ministre a rappelé que les réformes qui fonctionnent n'ont pas été abandonnées.*

De même, nous avons fait part de notre opposition à l'article 1 du projet de loi "Pour l'école de la confiance" qui menace la liberté d'expression des enseignants.

Concernant les élections professionnelles de 2018, nous avons dénoncé la complexité des modalités de vote et rappelé que nous ne cesserons de revendiquer une simplification des procédures pour les élections de 2022 afin de ne pas empêcher les collègues de voter et, ainsi, garantir le respect de la démocratie au sein de notre ministère.

Pour terminer, nous avons souligné l'importance du dialogue social et rappelé que la FSU sera vigilante quant au maintien des instances paritaires dans le cadre de la réforme de la fonction publique CAP22.

**Pour la FSU 71**

**Aurélie Gagnier-Boivin et Philippe Bernard**



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**